

**Arrêté N°68/2026 portant réglementation temporaire
du stationnement et de la circulation
4 Avenue Comtesse de Ségur
Déménagement.**

Le Maire de la commune de VERFEIL,

Vu le Code de la route et notamment les articles L. 411-1, R. 417-6, R. 417-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales articles L. 2213-1 et L. 2213-3 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code Pénal ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

Considérant la demande d'autorisation de stationnement reçue par mail le 18 mai 2026 de la part de DEMECO 111 impasse de Toulouse 31150 BRUGUIERES, pour un déménagement, 04 Avenue Comtesse de Ségur à VERFEIL ;

Considérant qu'il est de son devoir de veiller à la sécurité publique ;

ARRETE

Article 1 : Afin de pouvoir effectuer son déménagement en toute sécurité, la société DEMECO sera autorisée à stationner deux véhicules de 20 m³ devant l'immeuble n°04 Avenue Comtesse de Ségur, sur la chaussée le jeudi 11 juin 2026 de 8h à 18h.

Le stationnement de tout autre véhicule sera interdit et considéré comme gênant devant cet immeuble.

Article 2 : Pendant toute la durée du déménagement, la circulation de tout véhicule sera interdite du n°1 au n°13 de l'Avenue Comtesse de Ségur (partie en sens unique de circulation).

Article 3 : La mise en place de la signalisation par panneaux sera assurée par l'entreprise DEMECO et retirée dès achèvement du déménagement.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Tout véhicule en stationnement interdit et gênant pourra faire l'objet d'une procédure de mise en fourrière ou d'un déplacement.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Article 7 : Conformément à l'article R. 421-1 et suivant du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.

Article 8 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VERFEIL, Monsieur le Chef de Centre de Secours de VERFEIL, Monsieur le Brigadier-chef Principal de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

VERFEIL, le 18 mai 2026

Le Maire,
Daniel VITORINO

The image shows the official seal of the Mairie de Verfeil, which is a circular emblem containing a coat of arms and the text "MAIRIE DE VERFEIL". Below the seal, there is a handwritten signature in black ink.